ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE N°22

Candidat individuel relevant du CONTROLE PONCTUEL présentant un HANDICAP ou une INAPTITUDE PERMANENTE (totale ou partielle)

Cette annexe dûment renseignée doit être téléverser en justificatif dans le compte Cyclades candidats

INFORMATIONS à remplir PAR LE CANDIDAT ou son responsable légal, si mineur

NOM :……..……..Prénom……
Date de naissance……
Téléphone : ……..…….……. Mail :
……..……..
Adresse du candidat
:……..…….
……

Diplôme présenté :

☐ Baccalauréat général ☐ Baccalauréat technologique ☐ BMA
☐ Baccalauréat professionnel ☐ CAP

Certificat médical d'inaptitude à l'EPS établi par le MEDECIN TRAITANT

Je, soussigné, docteur en médecine :

Lieu d'exercice :
certifie avoir, en application du code de l'éducation (art D312-1), examiné l'élève/candidat
Nom et prénom :
et constaté ce jour, que son état de santé entraîne :

□ une INAPTITUDE PARTIELLE du……au……..…..……inclus.
Le candidat peut subir un contrôle adapté (épreuve académique Marche en durée)

□ une INAPTITUDE TOTALE du……..au……..……inclus.
Le candidat est dispensé d'épreuve d'EPS

En cas d'inaptitude totale, le médecin traitant doit joindre un certificat détaillé sous plis confidentiel à l'attention du médecin scolaire de l'éducation nationale comportant des éléments diagnostics et de suivi relatifs à la pathologie.
Ce pli sera adressé à :
Rectorat d'Aix-Marseille DIEC 3.02 EPS – Place Lucien PAYE – 13621 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Date, signature et cachet du médecin traitant :

Demande à téléverser en pièce justificative menu Inscription dans le compte Cyclades candidat
A retourner en original par courrier à : Rectorat DIEC, Place Lucien Paye 13621 Aix en Provence Cedex 2